



## A l'attention des Présidentes et Présidents de Comités Régionaux et Départementaux,

### Pour diffusion et affichage auprès des clubs, des écoles de pétanque.

Madame, Monsieur le Président,

Ces dernières années, à la suite de nombreuses révélations, grâce notamment au mouvement #Me Too, aux réseaux sociaux et aux médias, la parole des victimes se libère et le mouvement sportif prend conscience de l'ampleur de la violence dans le sport.

Le ministère chargé des Sports a nommé une déléguée ministérielle en charge de la lutte contre les violences dans le sport, initie des conventions et engage une politique dans ce domaine avec la mise en place de procédures de sensibilisation et de formation, ainsi que le contrôle de l'honorabilité.

Le CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français) présidé par Mme Brigitte HENRIQUES représente le CIO (Comité International Olympique) sur le territoire français et véhicule les principes et les valeurs de l'Olympisme. Il représente le mouvement sportif français au travers de 108 fédérations sportives.

La lutte contre les violences sexuelles et les discriminations dans le sport est reconnue grande cause nationale. Une commission a été créée à cet effet et ses objectifs sont la définition des grands axes stratégiques, l'accompagnement des fédérations, le recensement et la promotion des bonnes pratiques.

Lors de la dernière convention nationale du 09/03/2022, les chiffres de la cellule de traitement des signalements donnent une première représentation de la réalité de ces violences :

- ✓ 655 personnes mises en cause dont 97% d'hommes pour 610 affaires,
- ✓ 54 fédérations concernées,
- ✓ 365 auteurs sont des éducateurs sportifs,
- ✓ 12 affaires liées au milieu du handicap,
- ✓ 89% des faits dénoncés concernent les violences sexuelles.

Le traitement de ces affaires a donné lieu aux décisions suivantes :

- ✓ 120 décisions administratives d'interdiction temporaire d'exercer, 67 interdictions pérennes, 96 notifications d'interdiction d'exercer auprès de mineurs,
- ✓ 123 signalements au Procureur de la République, 84 licenciés mis en cause ont fait l'objet d'une décision administrative ou disciplinaire. 23 radiations définitives prononcées par les fédérations.



La Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal **s'est engagée dans la lutte contre les violences dans le sport** avec la mise en place d'une commission, du contrôle de l'honorabilité et la signature d'une convention avec l'association « LE COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE ».

Pour faire suite à notre Congrès National du 26/02/2022, vous trouverez en pièces jointes, les supports de l'association (extraits) qui vous ont été présentés ainsi que des documents complémentaires de la Fédération.

Je vous rappelle que la F.F.P.J.P. a contractualisé avec LE COLOSSE pour un an afin de bénéficier de supports matériels mais aussi d'une aide technique, d'une écoute, de conseils et de formations pour traiter d'éventuels cas de violence au sein de vos clubs, comités...

La commission « Lutte Contre les Violences dans le Sport » de la FFPJP est également à votre disposition et joignable de manière anonyme ou pas au siège de la Fédération.

Nous comptons sur vous afin que l'ensemble de ces documents soit diffusé largement sur votre territoire mais également afin que vous nous fassiez remonter vos actions, vos propositions.

Ensemble, nous contribuerons au fait que nos enfants et l'ensemble de nos licenciés puissent pratiquer notre sport dans un contexte sécurisé, bienveillant et accueillant.

Bien à vous,

Le 07 avril 2022

Fabienne VIGUIE,

Membre du Comité Directeur fédéral

Responsable de la commission Lutte Contre les Violences dans le Sport